



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 17/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

**Etaient Absents :** Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Florence COSSARD a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET  
Dominique CATEL

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICIPATION  
AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE DE MR OLIVIER  
BAYEUX**

Par courrier du 19 août 2024, Monsieur Olivier Bayeux sollicite l'attribution d'une nouvelle subvention pour lui permettre de participer au championnat d'Europe à Madère du 8 au 19 octobre 2025.

Compte tenu de l'importance d'aider un sportif de haut niveau domicilié dans notre commune et compte tenu également de son implication dans les activités d'athlétisme lors des après-midis de juillet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- D'accorder une subvention de 240 € à Monsieur Olivier Bayeux au titre de l'année 2025 (110 € pour sa participation aux après-midis de juillet 2024 et 130 € pour l'aider dans ses déplacements au championnat d'Europe).
- Les crédits seront prélevés au compte 65748 dans la ligne « divers » du Budget Primitif 2024 de la commune

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240923-61-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation